

Tarif en fonction du revenu (CAF)

Exemple :

- ➔ Revenu < SMIC = 5 € par séance
- ➔ 2501 € < revenu < 3800 € = de 35 à 51 € par séance

Le médiateur familial est un professionnel outillé et formé à la gestion des conflits qui s'appuie sur des connaissances en sociologie, psychologie et en droit de la famille.

Il vous aide à trouver vos propres solutions.

VOTRE INTERLOCUTEUR



LES SERVICES DE MÉDIATION FAMILIALE SONT PORTÉS PAR LES ASSOCIATIONS « DINAMIC MÉDIATION FAMILIALE », « APCE 91 » ET « MAISON DE SÉLÈNE »

PARIS / ESSONNE / HAUTS-DE-SEINE / SEINE-SAINT-DENIS / VAL-DE-MARNE

TEL : 01 46 01 99 19

75 - PARIS 15ème (L'ATELIER DES FAMILLES DU 75) - TGI DE PARIS - COURS D'APPEL DE PARIS - MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT DU 15ème arrt

91 - ATHIS-MONS - ANGERVILLE - ARPAJON - COURCOURONNES - EVRY - TGI EVRY - ETAMPES - PALAISEAU - MASSY - MONTGERON - RIS ORANGIS - LES ULIS - VIGNEUX-SUR-SEINE

92 - ANTONY - BAGNEUX - BOIS COLOMBES - BOURG-LA-REINE - CHATENAY-MALABRY - CHATILLON - FONTENAY-AUX-ROSES - GENNEVILLIERS - LA GARENNE COLOMBES - MALAKOFF - MONTROUGE - SCEAUX - TGI NANTERRE

93 - BOBIGNY - MONTREUIL - TGI BOBIGNY - LES LILAS - NOISY-LE-GRAND (L'ATELIER DES FAMILLES DU 93)

94 - ALFORTVILLE - FRESNES - L'HAÏ-LES-ROSES - TGI CRETEIL - VILLEJUIF - VITRY-SUR-SEINE - VILLENEUVE-LE-ROI

RENDEZ-VOUS EN VISIO !

RÉSERVER VOTRE RDV EN LIGNE SUR www.1parent1solution.fr OU EN UTILISANT CE QR CODE



LA MÉDIATION FAMILIALE

Apaiser les conflits, trouver des solutions, formaliser des accords



POURQUOI ?

Parce que la communication est souvent difficile dans un contexte de rupture ou de crise, les conflits familiaux peuvent s'avérer délicats à résoudre.

La médiation familiale est un outil accessible et efficace pour :

- ▶ Travailler les liens familiaux ou les redéfinir.
- ▶ Prendre des décisions travaillées collectivement dans l'intérêt de tous, en privilégiant toujours l'intérêt de l'enfant.
- ▶ Réfléchir ensemble à l'organisation de la vie quotidienne suite à un divorce ou à la séparation des parents.

« Cela nous a permis de définir le montant de la pension alimentaire »

Guillaume, 34 ans

« On a pu décider ensemble du planning pour la garde de nos enfants »

Camille, 45 ans

POUR QUI ?

La médiation familiale vise à aider toute personne en situation de conflit familial, comme :

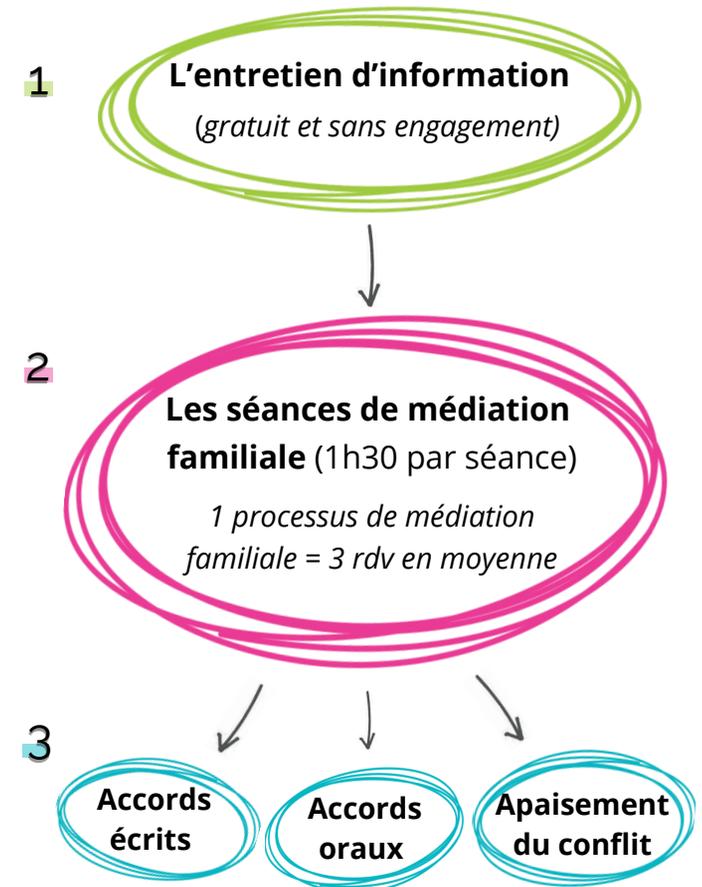
- ▶ Les parents en situation de rupture, séparation, divorce.
- ▶ Les parents / adolescents en rupture de communication et de liens.
- ▶ Les familles recomposées.
- ▶ Les familles homoparentales.
- ▶ Les grands-parents souhaitant garder des liens avec leurs petits-enfants.
- ▶ Les parents souhaitant garder des liens avec leurs enfants, ou avec les enfants de leur ex-conjoint.
- ▶ Les fratries (héritage, placement ou soins d'un parent dépendant, etc.).
- ▶ Toute personne en situation de conflit familial.

« On s'est mis d'accord pour que je revoie mon père sans sa copine, au moins au début »

Lyna, 12 ans

COMMENT ÇA MARCHE ?

Lieu d'écoute, de dialogue et de prise de décision, la médiation familiale se déroule en 3 étapes :



Le protocole d'accord écrit peut être homologué par le Juge aux affaires familiales.